

Quelle école d'avocats ?

Par **Rupicapra88**, le 29/11/2010 à 17:23

Bonjour à tous,

Je vous sollicite pour savoir si certaines écoles d'avocats ne sont pas mieux que d'autres. Avec la sectorisation, je dépends de celle de Versailles. Apparemment les échos ne sont pas très bons. Aller en Province (EFB Paris n'admettant pas les étudiants extérieurs), paraît un bon compromis : moins de monde... On m'a parlé de Toulouse, Lyon. Après rien n'empêche de travailler sur Paris selon le travail que l'on trouve ou les stages. Après c'est sans doute moins bien vu peut être, mais je n'ai aucune information à ce sujet. Avez-vous des remarques, conseils ou connaissances à ce sujet?

Mille mercis par avance

Par **alex83**, le 29/11/2010 à 21:22

Salut,

Non, si tu veux mon avis la formation est équivalente à ce niveau là. Que tu sortes de Marseille, Paris ou Lyon, je ne pense vraiment pas qu'il y ait de différence.

Par **jeeecy**, le 30/11/2010 à 10:23

pour ma part j'étais à Versailles et cette école a d'énormes avantages : les cours sont sur 3 mois seulement

j'ai des amis qui ont fait l'ERAGE à Strasbourg et l'EFB, je peux te dire que les cours sont aussi inintéressants dans ces trois écoles, sauf pour les rares matières qui t'intéressent qui y sont dispensées ;)

par ailleurs, le choix de l'école est indifférent sur ta formation et sur ton futur métier et recrutement

donc je te conseillerai de rester à Versailles, ce qui t'évitera un certain nombre de frais supplémentaires (hébergement, déménagement...)

Par **Rupicapra88**, le **03/12/2010** à **00:48**

Mille mercis pour vos réponses.

Après examen des diverses modalités, il se trouve qu'en effet l'école de Versailles permet d'avoir des cours uniquement sur trois mois mais si nous sommes dans le groupe 3 cad on commence par le PPI, or ce groupe est réservé aux gens faisant un m2. Or j'ai déjà un Master 2 donc je suis censée commencer par les cours, alternance stage, mais j'ai une formidable opportunité de PPI dans une entreprise prestigieuse. Cela rajoute mon souci de partir, certaines écoles en province permettant de commencer par le PPI (Toulouse, Montpellier par exemple). Si qn connaît des informations sur ces deux écoles, je suis preneuse. Le choix de repousser l'entrée à l'école étant peu envisageable financièrement et eu égard à la longueur de ces études.

Merci en tout cas à vous tous.

Par **jeeecy**, le **03/12/2010** à **16:15**

as-tu demandé à l'école d'avocat de Versailles si tu pouvais commencer par le PPI ?

parce que la réponse à ton problème est là

de mémoire, il n'y avait pas que des M2 PPI dans le groupe 3 (j'étais pour info dans le groupe 3, avec le DJCE de Nancy en PPI)

Par **Rupicapra88**, le **03/12/2010** à **16:40**

Oui j'ai demandé et je n'aurai la réponse qu'une fois inscrite sachant que je ne suis pas prioritaire donc c'est quitte ou double malheureusement. Merci pour tes informations.

Par **margauxxxx**, le **15/01/2013** à **12:52**

Bonjour,

As tu pu finalement intégrer le groupe 3 avec un projet d'embauche en entreprise de janvier à juin ?

(je vais devoir effectuer la même demande que toi)

Merci